

L'an deux mil seize, le 26 juillet, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Sont présents :

*Barbey* : M. Jean Luc Baillet et M. Eric BOURBIGOT  
*La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN  
*Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG et M. Francis PENOT  
*Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Maurice SANSOVINI  
*Forges* : M. Romain SENOBLE  
*La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR  
*Laval en Brie* : M. Patrick CHON  
*Marolles-sur-Seine* : M. Jean-Pierre PAVIOT  
*Misy sur Yonne* : Mme Sylvie DESORMES  
*Montereau Fault-Yonne* : M. Jean-Marie ALBOUY  
*Montmachoux* : M. Bernard CRETON et M. Patrick JACQUES  
*Saint Germain Laval* : Mme Michèle CHEVAL et M. Jean TYCHENSKY  
*Varennnes-sur-Seine* : Mme Sylvie GADEAU

Absents excusés :

*Forges* : M. Damien BUZZI ayant donné pouvoir à M. Romain SENOBLE ; *Laval en Brie* : M. Jacques VARY ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy sur Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau Fault-Yonne* : M. Lachen CHKIF ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ALBOUY ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Catherine GAUTHIER.

Invités :

Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

*Monsieur ALBOUY présente l'ordre du jour :*

- ✓ Modification des statuts
- ✓ Adhésions de nouvelles communes
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

*Monsieur ALBOUY :*

Je vous remercie tous, d'être présents ce soir, pour ce comité syndical extraordinaire, en plein mois de juillet et pendant vos vacances.

Je vous fais le point sur les différents travaux que nous avons engagés, ainsi que sur l'aménagement des locaux. Les entreprises sont en train de repeindre les murs, la cour devrait être terminée d'être aménagée d'ici la fin du mois d'août et nous allons nous faire livrer un peu de mobilier. Nous venons de récupérer les véhicules, qui vont être habillés des revêtements validés par le Conseil

Départemental. Nous avons prévu de faire une petite inauguration des véhicules chez Peugeot, à leur demande, très certainement fin août, et nous préparons la gazette SiYonne qui sera distribuée en septembre, pendant la semaine de la mobilité. Nous y joindrons des guides horaires, que nous allons établir commune par commune et qui reprendront l'ensemble des mobilités offertes sur chaque commune, regroupant autant les lignes régulières que les services de TAD.

## Modifications des statuts

## Adhésion de nouvelles communes

*Monsieur ALBOUY :*

Nous sommes depuis de nombreuses années en discussion avec les communes de la communauté de communes du bocage gâtinais : Voulx, Thourry-Ferrottes, Flagy, Noisy-Rudignon, Chevry-en-Sereine, Blennes et Diant et également, les communes de Salins et de Courcelles en Bassée.

Ces dernières envisagent d'adhérer au SITCOME, afin de pouvoir bénéficier de services de transport. Comme je vous l'ai indiqué, les propositions qui sont faites à ces communes, pour une offre de transport à la demande, sont calquées sur le même modèle que les dessertes que nous avons mises en place au début du mois de mai pour toutes nos communes déjà adhérentes.

Vous vous souvenez, lors du dernier comité syndical, je vous avais indiqué que les communes de la CCBG avaient mis en place leurs propres services de transport à la demande ; contrat qui court jusqu'au 31 décembre 2017 et qui est signé avec la CCBG, le STIF, le Conseil Départemental et les Cars Moreau.

La CCBG prenant fin le 31 décembre prochain, le STIF m'avait interrogé lors d'une négociation propre au SITCOME, sur une éventuelle reprise de ce service par notre syndicat, puisque par ailleurs, ces communes vont rejoindre la CC2F, hormis la commune de Flagy.

Le TAD qui était proposé ressemble quelque peu à celui que nous avons mis en place, il y a une quinzaine d'années. L'offre est assez réduite, en quantité, et donc en qualité, et je ne me voyais pas leur proposer une adhésion en maintenant l'offre médiocre en nombre de services qui leur est aujourd'hui rendue.

Nous avons travaillé sur un projet permettant de leur offrir une offre de transport à la demande du lundi au samedi, toute la journée, et en soirée le vendredi soir et le samedi soir.

Nous avons donc d'abord proposé une seule ligne spécifique pour Salins et Courcelles en Bassée, ligne directe qui ramènerait les usagers sur Montereau. Nous avons choisi de ne pas rattacher l'actuelle ligne de Laval et Forges à Salins et Courcelles, afin de ne pas détériorer le service aujourd'hui proposé, car cela aurait engendré des temps de transport très longs ; ce qui allait à l'encontre de nos exigences lors de la mise en place de notre TAD nouvelle version.

Quant aux communes de la CCBG, nous leur proposons deux lignes avec un tronc commun sur Voulx, qui se trouve être une commune de plus de 2000 habitants avec un fort potentiel de futurs clients du service.

Nous pourrions mettre en place une première ligne qui démarrerait de Chevry-en-Sereine puis traverserait les communes de Thourry-Ferrottes, Flagy, Noisy-Rudignon pour être ramenée au Centre Commercial du Bréau, à la gare et à l'hôpital.

Ces communes ont délibéré au sein de leurs conseils municipaux, et nous avons reçu les délibérations des communes de Blennes, Diant, Thourry-Ferrottes, et Noisy-Rudignon.

Nous avons également reçu la délibération de la commune de Courcelles en Bassée ; quant à la commune de Salins, nous devrions la recevoir incessamment sous peu.

Quant aux communes de Chevry-en-Sereine et de Flagy, elles ont délibéré contre l'adhésion au SITCOME.

Enfin, la commune de Voulx a émis des conditions suspensives à son adhésion. Ils n'adhéreront au syndicat que s'ils ont la possibilité de se retirer du syndicat des transports du sud Seine-et-Marne, syndicat auquel ils versent par l'intermédiaire de leur communauté de communes une cotisation ; la

garantie que la desserte du lycée de secteur par la ligne 9 soit maintenue par le syndicat des transports du sud Seine-et-Marne ou reprise par le SITCOME, à des conditions financières acceptables pour la commune et enfin la garantie que, si la ligne 19 devait disparaître ou être remplacée, la desserte scolaire pour les élèves Voulxois vers les établissements de Montereau et Varennes continue d'être assurée à des conditions financières acceptables par la commune.

J'ai rendez-vous tout de suite après, à 19h30, avec les élus de la commune de Flagy, qui étaient à l'initiative de cette demande et qui ont déjà délibéré une première fois à l'encontre de leur adhésion.

Ceci est d'autant plus surprenant, que nous sommes sur un parcours qui devra traverser Flagy pour desservir les communes de Thourry- Ferrottes et de Noisy-Rudignon. Il y aura très certainement conflits d'intérêts puisque le véhicule traversera la commune sans pouvoir s'y arrêter et qu'il ne pourra pas prendre en charge les habitants de la commune de Flagy.

Le Conseil Départemental incite les jeunes à prendre la carte imagin'R, mais s'il n'y a pas de moyens de transport correspondants, il va être difficile de justifier aux parents l'achat de cette carte de transport.

Il restera la solution aux jeunes, d'aller prendre le TAD à Thourry Ferrottes ou à Noisy Rudignon.

J'espère donc, que tout à l'heure, les élus de la commune de Flagy vont changer d'avis.

Je me suis engagé, par écrit, à proposer des services de transport à la demande pour ces communes. Toutefois, comme le souligne la commune de Voulx, des lignes régulières rattachées au syndicat des transports du sud Seine-et-Marne desservent ces communes.

Il va donc être compliqué pour ces communes de venir adhérer au SITCOME, car il leur faudra avant tout obtenir les autorisations de transfert de ces lignes auprès du STIF et du Conseil Départemental.

Si j'ai provoqué ce comité syndical extraordinaire, c'est parce que nous sommes engagés dans des délais administratifs incompressibles qu'il nous faut respecter. En effet, nous devons délibérer pour permettre à chaque commune adhérente d'étudier la possibilité d'adhésion de ces communes ; chaque commune ayant ensuite 3 mois pour délibérer sur la décision qu'elle devra prendre quant à ces adhésions.

Ce n'est pas parce que nous prenons délibération ce soir afin de permettre l'étude de l'adhésion de ces communes, qu'elle sera obligatoirement entérinée. Il faut que le SITCOME délibère sur ces modifications statutaires, puis il faudra que le préfet prenne un arrêté préfectoral qui officialisera ces adhésions au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nous pourrions au SITCOME, stopper ce processus d'adhésion, pour différentes raisons, et notamment la première, qui serait d'ordre financière. Car, même si, seule, la commune de Voulx a soulevé la question, le problème de la ligne 19 qui est actuellement une ligne du STILL, quant à son financement et son rattachement, reste entier.

Si le STIF décide que la ligne 19 devient de notre compétence au SITCOME, ces communes devront quitter le STILL et devront adhérer au SITCOME. Le STILL devra donc également délibérer pour permettre à ces communes de quitter le syndicat de Nemours pour revenir sur Montereau.

Nous sommes dans le sens l'histoire ; le bassin de vie de ces communes étant celui de Montereau, et j'ai donc pris rendez-vous avec Madame Valérie LACROUTE, à la rentrée, pour nous permettre de faire le point avec elle sur ces changements de syndicat.

Un autre point important que je voulais vous souligner ce soir et que je vous ai confirmé par écrit, est le fait que ces adhésions nouvelles ne doivent pas coûter aux communes déjà adhérentes. Elles doivent donc adhérer de façon à ce que cela ne coûte pas à nos communes.

Je vous propose ainsi, que le montant des cotisations qui seront versées par ces communes, correspondantes au coût de mise en place des services proposés de TAD.

Nous allons donc proposer de mettre en place ces services, mais qu'à la condition que cela soit une opération blanche pour le syndicat.

Ainsi et de la même façon, si nous devons prendre en charge les coûts de la ligne 19, et que cela modifie sensiblement les cotisations de chacun, nous mettrons fin à ces adhésions.

Une fois que nous aurons étudié les solutions qui s'offrent à nous, que nous aurons discuté avec le STIF et le STILL, et que vous aurez délibéré chacun, il nous faudra de nouveau délibérer afin de décider de l'adhésion ou non de ces nouvelles communes au sein du SITCOME.

*Madame DESORMES :*

Je voudrais être bien sûr que la ligne de TAD de Salins et Courcelles en Bassée ne passera pas par Laval...

*Monsieur ALBOUY :*

Non, nous vous proposons que Salins et Courcelles en Bassée est leur propre ligne de TAD. Nous nous n'aurons, ainsi, pas à déstructurer le réseau actuel de notre service de transport à la demande. Nous créons une nouvelle ligne.

*Madame DESORMES :*

Vous commencez les services à partir de 8 heures. Mais il y a des gens le matin à Courcelles en Bassée qui prennent le train tôt, en gare de Montereau...

*Monsieur ALBOUY :*

Oui, mais ils ont déjà des lignes de bus, et comme vous le savez nous ne pouvons pas faire concurrence aux lignes régulières déjà mise en place sur le canton.

*Madame GADEAU :*

J'aimerais émettre quelques réserves sur l'adhésion de la commune de Salins, par principe, puisque nous leur proposons nos services depuis de nombreuses années, et qu'ils refusent systématiquement toutes nos propositions.

De plus, et toujours par principe, je trouve léger qu'ils n'aient pas transmis leur délibération avant ce soir...

*Monsieur ALBOUY :*

Si nous ne recevons pas cette délibération avant le 1<sup>er</sup> août, nous considérerons que la commune n'a pas pris de délibération et qu'elle ne peut donc pas faire sa demande d'adhésion au SITCOME. Bien évidemment, je vous tiendrai informé de la réception ou non de ce document.

Quant à la modification des statuts, nous avons supprimé de nos services le service de livraison de courses à domicile puisqu'il n'est plus rendu depuis le 2 mai ; date de la mise en place de notre nouveau service de transport à la demande.

Nous vous proposerons également de modifier notre adresse et de nous localiser en place Pierre Sémart, restant dans l'attente du numéro auprès de la mairie.

### Questions diverses

Je voulais également vous confirmer que j'ai reçu, en date de séance du 24 juin, de la part du Conseil Départemental, la confirmation financière sur notre service de TAD de leur participation à hauteur de 25 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, défalquée de la subvention du STIF, et à une hauteur maximale de 70 000 €.

Je vais maintenant, devoir vous quitter, afin de pouvoir répondre de nouveau, aux questions des élus de la commune de Flagy.

N'ayant plus de questions diverses, je clos la séance. Je vous remercie de votre participation active à tous et je vous souhaite une très bonne soirée.

*Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.  
La séance est levée, et donc close à 19h35.*

-----ooo000ooo-----